

Conseils échevinaux
de la commune de
Malonne 1921-1940

Ces registres manuscrits ont été recopiés aussi fidèlement que possible. Nous avons essayé de respecter l'orthographe et les structures de phrases, parfois assez fantaisistes, dues aux divers secrétaires. Mais il n'est pas impossible que certaines fautes d'orthographe aient été corrigés « d'instinct ».

Remarque : [...] = illisible - ... : mention omise – () : mot oublié ou plausible. (! ou sic !) : C'est bien écrit ainsi.

Conseil échevinaux de la commune de Malonne 1912-1921

p. 1.

Séance du 7 mai 1922.

Présents : MM. F. Colon, Bourgmestre, Président, J. Riffart et J. Lambert, échevins ; A. Colassin, secrétaire communal.

Le Collège Echevinal

Accorde un congé de quatre mois à Monsieur Piette, instituteur, pour cause de maladie et décide de protester auprès (en marge : de M^r le Gouverneur contre la conduite de Hubin Marcel à l'égard du Conseil Communal. Renvoi approuvé)

Nomme comme intérim Madame Chleite (?) née Dumay Hélène à Meix-devant-Virton le 8 mars 1890.

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

A Colassin

F. Colon.

p. 2.

Séance du 14 mai 1922.

Présents : MM. F. Colon, Bourgmestre, Président, J. Riffart et J. Lambert, échevins ; A. Colassin, secrétaire communal.

Le Collège Echevinal

I Décide de convoquer (le) Conseil Communal pour le samedi 20 mai courant à 18 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Installation de l'Electricité dans les bâtiments communaux.
2. Budget communal de 1922 : approbation.
3. Dossiers de voirie : approbation.
4. Divers.

II Dresse le cahier des charges pour l'Installation de l'électricité dans les bâtiments communaux, avec les conditions suivantes :

1. L'installation de 54 lampes dont deux de cent bougies pour l'intérieur et deux avec un contrepoids pour le Secrétariat.
2. Le placement d'un lustre à trois branches dans la salle des séances.
3. L'installation de trois tableaux
4. Les conduites seront faites sous tubes de 11 mm en fer plombé.
5. Pour le secrétariat et la salle des séances, l'installation sera faite à deux allumages.
6. Les fils de conductibilité seront en cuivre de haute conductibilité, isolés au caoutchouc vulcanisé ; isolement 600 mgh.
7. Les interrupteurs seront de la marque Perkin (?)
8. Les ampoules seront de la marque Philips.
9. L'installation devra être reçue par la Société exploitante.

III Décide d'inviter les monteurs électriciens Motte Jules, Paquet Joseph, Pieters Remi, Mélard Mathieu et Beaufays Maurice à remettre leur soumission.

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

A Colassin

F. Colon.

p. 3.

Séance du 28 mai 1922.

Présents : MM. F. Colon, Bourgmestre, Président, J. Riffart et J. Lambert, échevins.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée.

Le Collège Echevinal

- 1) Décide l'admission à l'hôpital Civil de Namur de la nommée Laurent Hortense ;
- 2) De remettre le Sart communal loué à feu Edmond Roland à son fils François ;
- 3) De demander à la Société Nationale des eaux où en sont les études ;
- 4) De passer promesse à Monsieur Jules Lambert, promesse par laquelle la commune s'engage à détourner le canal à construire dans son terrain pour l'écoulement des eaux si un jour la nécessité s'en faisait sentir pour cause de vente ou de construction ;

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

A Colassin

F. Colon.

Séance du 4 juin 1922.

Présents : MM. F. Colon, Bourgmestre, Président, J. Riffart et J. Lambert, échevins ; A. Colassin, secrétaire communal.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée.

Le Collège Echevinal

Décide de convoquer le Conseil Communal en séance le 8 Juin courant à 18 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Notes : approbation.
2. Centimes additionnels aux impôts cédulaires : vote.
3. Taxes à créer.
4. Budget communal de 1922 : vote.

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

A Colassin

F. Colon.

p. 4.

Séance du 18 juin 1922.

Présents : MM. Colon, Bourgmestre, Président, Riffart et Lambert, échevins ; Colassin, secrétaire communal.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée.

Le Collège Echevinal décide :

- 1^e D'acheter les chaises et fauteuils pour les services communaux ;
- 2^e D'acheter la loi dur les fonds des mieux doués.

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

A Colassin

F. Colon.

Séance du 16 juin 1922.

Présents : MM. Colon, Bourgmestre, Président, Riffart et Lambert, échevins ; Colassin, secrétaire C^{al}.

Le Collège Echevinal décide :

Décide : 1^e L'enquête de commodo et incommodo pour l'augmentation du prix des concessions au cimetière ;

2^e d'afficher pour l'adjudication pour la construction de cercueils indigents.

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

A Colassin

F. Colon.

Séance du 23 juin 1922.

Présents : MM. Colon, Bourgmestre, Président, Riffart et Lambert, échevins ; Colassin, secrétaire C^{al}.

Le Collège Echevinal

Décide :

1^e de se rendre au cimetière pour examiner les moyens de faire droit à la demande de la famille Schayès sous rapport d'irrigation ;

2^e De faire procéder au nettoyage du puits situé au fort ;

3^e De demander à Monsieur le Commissaire Voyer de bien vouloir liquider la situation Renier Victor (chemin n° 29).

4^e De demander à Monsieur Joseph Riffart, docteur, de s'occuper

p. 5.

des mesures de prophylaxie ;

5^e D'autoriser le sieur Demine à retirer des pierres dans la carrière communale.

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

A Colassin

F. Colon.

Séance du 7 juillet 1922.

Présents : MM. Colon, Bourgmestre, Président, Riffart et Lambert, échevins ; Colassin, secrétaire Communal.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée.

Le Collège Echevinal

Décide :

1^e D'adjoindre un homme compétent pour se rendre au cimetière afin de se rendre compte du procédé qu'on pourrait employer pour irriguer le cimetière près du caveau appartenant à la famille Schayès-Hoppe ;

2^e D'avertir la population que dorénavant ceux qui voudront procéder à une exhumation devront s'adresser à Monsieur Joseph Riffart, échevin, pour obtenir l'autorisation.

Le Collège Echevinal

Vu la lettre lui adressée par le Directeur de l'externat Saint-Berthuin pour obtenir le matériel prescrit par la circulaire ministérielle pour l'Inspection médicale scolaire ;

Attendu que la Commune leur a déjà fourni bascule, toise, casiers, carnets sanitaires ;

Attendu que le Conseil Communal avait d'abord décidé de faire procéder à l'inspection médicale scolaire dans un local communal ;

Décide :

De faire savoir à Monsieur le Directeur susdit ;

1^e Que les appareils ci-dessus lui ont été fournis et que s'ils sont détériorés, c'est à eux de les faire réparer ;

2^e que pour ce qui est des stéthoscopes, seringues de [...], abaisse-lange (sic !) etc... ordinairement le médecin se sert des siens ;

3^e que si lui manque des carnets sanitaires, il peut en faire retirer au Secrétariat Communal.

4^e qu'il existe une boîte de secours au Secrétariat Communal.

p. 6.

Le Collège Echevinal,

Décide enfin de demander à Monsieur l'Inspecteur des eaux et forêts la marche à suivre pour autoriser la Centrale électrique de passer avec sa ligne à haute tension dans les taillis communaux.

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

A Colassin

F. Colon.

Séance du 14 juillet 1922.

Présents : MM. F. Colon, Bourgmestre, Président, J. Riffart et ~~J. Dotraux~~, échevins ; Colassin, secrétaire Communal.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée.

Le Collège Echevinal décide ;

1° De laisser continuer l'enquête commencée par Monsieur le Juge des enfants concernant les enfants Sanglier Jean avant de prendre toute autre mesure ;

2° En suite de la lettre adressée à Monsieur le Bourgmestre le 30 juin 1922 par le Directeur de l'Externat d'adresser la réponse suivante :

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre en date du 30 juin dernier le Collège vous informe.

a) Que le nécessaire pour l'Inspection Médicale Scolaire savoir bascule, toise, casiers etc. vous a été fourni. Que si l'une de ces pièces vous manque ou a été détruite, c'est à vous de la remplacer ;

b) que quant au stéthoscope (sic !), seringues de [...], abaisse-langue etc... ordinairement le médecin se sert des siens. que si toutefois votre médecin inspecteur en était dépourvu, ils sont à la disposition au Secrétariat Communal.

c) Que les carnets sanitaires et questionnaires vous ont été délivrés ; que s'il en manque, il y en a à votre disposition au Secrétariat Communal.

p. 7.

d) Que le Docteur Riffart attend toujours les noms de vos élèves qui désirent être visités par lui. La loi, comme la fédération médicale le désire, permet le libre choix du médecin, ce qui est liberté et justice.

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

A Colassin

F. Colon.

Séance du 21 juillet 1922.

Présents : M.M. F. Colon, Bourgmestre, Président, J. Riffart et J. Lambert, échevins.

Vu la lettre lui adressée à nouveau par le Directeur de l'Externat Saint-Berthuin le 16 juillet 1922.

Décide à l'unanimité :

De lui faire savoir 1° que pour ce qui est de l'Inspection Médicale Scolaire, le Collège s'en tient à sa délibération du 14 juillet dernier ; 2° que quant à la somme de 1500 francs portée au budget de 1922 pour distribution des prix,

elle est uniquement réservée aux élèves des écoles Communales officielles.

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

A Colassin

F. Colon.

Séance du 28 juillet 1922.

Présents : MM. Colon, Bourgmestre, Président, J. Riffart et J. Lambert, échevins ; Colassin, secrétaire Communal.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée.

Le Collège Echevinal

Désigne Monsieur Joseph Riffart comme échevin de l'Etat-Civil.

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

A Colassin

F. Colon.

p. 8.

Séance du 11 Août 1922.

Présents : MM. F. Colon, Bourgmestre, Président, J. Riffart et J. Lambert, échevins ; A. Colassin, secrétaire Communal.

Le Collège Echevinal

1° Constate que les travaux d'entretien du chemin n° 86 ne sont pas urgents ;

2° D'émettre un avis favorable à la demande de pension de vieillesse de Rasquin Emile.

3° Autorise le sieur Renier Adelin à exhausser un mur longeant la route provinciale de Namur à Saint-Gérard ;

4° Décide d'écrire au Commissaire Voyer pour obtenir une descente au lieu dit « Potaes » concernant les poteaux électriques.

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

A Colassin

F. Colon.

Séance du 18 Août 1922.

Présents : MM. F. Colon, Bourgmestre, Président, J. Riffart et J. Lambert, échevins ; A. Colassin, secrétaire Communal.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée.

Le Collège Echevinal décide

1° De demander à Monsieur Noël, Commissaire voyer, de bien vouloir passer chez Hamois, notaire à Namur, afin de liquider l'affaire Renier Victor.

2° D'écrire à M. le Gouverneur de la province afin de savoir si avec l'argent trouvé sur la nommée Mercy qui s'était jeté à l'eau dans la Sambre, on ne pourrait pas payer les frais de transport de celle-ci à l'Hôpital.

3° D'écrire à Monsieur le Secrétaire du Bureau de Bienfaisance pour lui signaler que l'accident survenu au sieur Louis Sacré est survenu alors que ce dernier était au service de la famille Schayès.

p. 9.

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

A Colassin

F. Colon.

Séance du 25 Août 1922.

Présents : MM. F. Colon, Bourgmestre, Président, J. Riffart et J. Lambert, échevins ; A. Colassin, secrétaire Communal.

Le Collège Echevinal

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée.

Décide : 1) que la rentrée des classes se fera le 2 Octobre prochain ;

2) d'expédier le dossier Coster Léon et Legrain Marie au fonds des mieux doués ;

3) En réponse à une lettre lui adressée par le sieur Legrain Emile de faire savoir à ce dernier que les autorités Communales se tiennent à la disposition du public tous les jours non fériés de midi à une heure.

4) De faire procéder à la décoration de la salle Communale, du Secrétariat et de l'habitation de Madame Louette, Institutrice.

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

A Colassin

F. Colon.

Séance du 1 Septembre 1922.

Présents : MM. J. Riffart et J. Lambert, échevins ; A. Colassin, secrétaire Communal.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée.

Le Collège Echevinal décide :

- 1° D'écrire à Monsieur l'Inspecteur principal pour l'informer de ce qu'il y a une place d'instituteur intérimaire vacante à Malonne ;
- 2° De céder en location à la Commune de Lesves, le kiosque ;

p. 10.

3° De présenter le nommé Beaufays Antoine-Joseph pour le blanchissage des locaux scolaires.
Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire
A Colassin

Le Bourgmestre
F. Colon.

Séance du 8 Septembre 1922.

Présents : MM. F. Colon, Bourgmestre-Président, J. Riffart et J. Lambert, échevins ; A. Colassin, secrétaire Communal.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée.

Le Collège Echevinal décide :

1° De faire savoir à Monsieur Piette qu'il devait mettre à la disposition de la Commune la remise (ancienne salle de gymnastique).

2° De clôturer l'enquête de commodo pour l'établissement d'une nouvelle chaudière à la Société des Produits alimentaires.

3° De procéder à une enquête de commodo, incommodo pour un dépôt de poudre et la réexploitation de la Roche du Pirois.

4° Nomme Monsieur Lucien Collin, instituteur intérimaire en place de Monsieur Piette.

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire
A Colassin

Le Bourgmestre
F. Colon.

Séance du 15 Septembre 1922.

Présents : MM. F. Colon, Bourgmestre-Président, J. Riffart et J. Lambert, échevins ; A. Colassin, secrétaire Communal.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée.

Le Collège Echevinal décide :

1 D'expédier au service des Eaux et forêts les dossiers autorisant la Société Anonyme Centrale électrique d'Auvelais, d'établir sa ligne à haute tension.

p. 11.

2° Procède à la vérification de la Caisse Communale accusant un encaisse de 293 frs 21 centimes.

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire
A Colassin

Le Bourgmestre
F. Colon.

Séance du 29 Septembre 1922.

Présents : MM. J. Riffart et J. Lambert, échevins ; A. Colassin, secrétaire Communal.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée.

Le Collège Echevinal décide :

1° que Madame Houbion Leclercq prendra tous le degré inférieur ;

2° De porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Communal la Construction des habitations ouvrières à bon marché ;

3° De charger Monsieur Joseph Lambert, échevin, de demander à Monsieur le Receveur Communal s'il ne trouve pas d'inconvénient de ramener la caution de Monsieur Eloy – Koller à mille francs ;

4° De faire le nécessaire pour obtenir les réparations que demandent la toiture de la Sacristie de l'église paroissiale.

5° De charger Monsieur l'échevin Lambert de faire une descente sur les lieux concernant la demande Nickman Fernand tendante à obtenir la construction d'un Canal entre sa maison et la demeure Lecluselle, la veuve ;

6° D'admettre aux frais de la Commune le sieur Bodson Jean B^{te} à l'Hôpital Civil pour y subir l'opération d'une hernie ;

7° D'estimer à seize cent francs la parcelle de taillis du fond de la Navenne dont le nommé Fery voudrait faire l'acquisition.

Après cette lecture, lisez Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire
A Colassin

Le Bourgmestre
F. Colon.

p. 12.

Séance du 13 Octobre 1922.

Présents : M.M. F. Colon, Bourgmestre, président, J. Lambert et J. Riffart, échevins ; A. Colassin, secrétaire Communal.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée.

Le Collège Echevinal décide :

1) De porter à l'ordre du jour de la prochaine séance :

a) les comptes 1921 de la fabrique d'église ;

b) Le compte 1921 du Bureau de Bienfaisance ;

c) Le projet d'amélioration du chemin n° 83.

2) Décide également d'envoyer aux frais de la Commune à l'Institut Ophtalmique l'enfant Badoux.

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire
A Colassin

Le Bourgmestre
F. Colon.

Séance du 15 décembre 1922.

Présents : MM. F. Colon, Bourgmestre, président, J. Riffart et J. Lambert, échevins ; A. Colassin, secrétaire C^{al}.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée.

Le Collège Echevinal décide :

D'autoriser la Société Horticole d'organiser une tombola dans la commune aux conditions suivantes :

a) Le nombre de billets sera de 5000 au prix d'un franc le billet ;

b) Les lots consisteront en objets d'appartement ;

c) Le maximum de la valeur d'un lot principal ne pourra dépasser 500 frs ;

d) Les autres lots ne pourront dépasser 200 frs ;

e) Les opérations seront terminées pour le 30 juin 1923 ;

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire
A Colassin

Le Bourgmestre
F. Colon.

p. 13.

Séance du 5 Janvier 1923.

Présents : M.M. F. Colon, Bourgmestre, président, J. Riffart et J. Lambert, échevins ; A. Colassin, secrétaire Communal.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée.

Le Collège Echevinal,

Attendu qu'il y a lieu de procéder au renouvellement par cinquième des membres du bureau de bienfaisance ;

Attendu que le membre sortant est Monsieur Henin Joseph ;

Décide :

De présenter au Conseil Communal la candidature de Messieurs Joseph Henin et Victor Jacques.
Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire
A Colassin

Le Bourgmestre
F. Colon.

Séance du 8 Juin 1925.

Présents : M.M. F. Colon, Bourgmestre Président, J. Riffart et J. Lambert, échevins ; Toussaint, secrétaire Communal.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est approuvée.

Le Collège Echevinal

Entendu le Docteur Riffart, Echevin, concernant l'arrêté de collocation d'un aliéné : Chapelle Léopold.

Décide :

De faire interner le plus tôt possible le prénommé ci-dessus.

Ainsi délibéré et approuvé en séance à Malonne les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire
Toussaint

Le Bourgmestre
F. Colon.